

	RÈGLE	PAGE
QUESTION: (<i>suite</i>)		
remise d'une question	46c)	12
renvoi d'une question à un comité.....	46b)	12
Préalable—		
définition	5m)	3
motion n'exigeant pas de préavis	46d)	12
procédure	36(3)	10
QUESTION DE PRIVILÈGE:		
Motion réclamant action du Sénat, sans préavis et, jusqu'à		
décision prise, a préséance sur autres travaux	33, 46k)	9; 13
Plaintes contre organes publics de diffusion	34	9
QUESTION PRÉALABLE:		
<i>(Voir: Motions)</i>		
QUESTIONS ORALES:		
Aucun avis n'est requis	20	6
Débat interdit, brèves explications	32	9
QUORUM:		
Au Sénat:		
absence de	8	4
quinze sénateurs, y compris le Président	8	4
En comité:		
comités permanents	67(1)	18
comités spéciaux.....	70	21
nécessaire lorsqu'un comité est appelé à se prononcer sur une		
question, une résolution ou à rendre une décision	70A	21
réunions sans	70A	21
RAPPELS AU RÈGLEMENT:		
Le Président doit trancher les	15	5
RÈGLEMENT:		
Abrogation des règles antérieures	4	2
Avis de motions—		
deux jours—établissement d'une nouvelle règle	44(1a)	11
un jour—suspension complète ou partielle d'une règle	45(1a)	12
révocation ou modification d'une règle existante	44(1a)	11
sans préavis—règle suspendue ou en partie	3	2
Définition	5o)	3
Entrée en vigueur.....	6	4
Ne restreint aucunement les pouvoirs, privilèges et immunités		
du Sénat	2	2
Procédure dans cas non prévus	1	2